17me Année. — N° 3154 UN NUMÉRO : 15 Centimes Jeudi 16 Janvier 1873

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. ; Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES ; 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier, & Cie place de la Bourse, 8; A *Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

**Heures de départ des trains :** *Roubaix à Lille*, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s. — *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — *Lille à Roubaix*, 5 20, 7 00, 8 30 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10,

## ROUBAIX, 15 JANVIER 1873

### BOURSE DE PARIS

| DU 14 JANVIER | |
|---|---|
| 4 0/0 | 54 25 |
| 3 1/2 | 79 »» |
| Emprunt 1871 | 86 50 |
| Emprunt 1872 | 88 70 |
| **DU 15 JANVIER** | |
| 3 0/0 | 54 10 |
| 4 1/2 | 79 »» |
| Emprunt 1871 | 86 40 |
| Emprunt 1872 | 88 45 |

## M. Thiers et la Commission des Trente

Notre correspondant de Versailles nous transmet le résumé de la conversation que M. Thiers a eu hier mardi, après-midi, avec la commission des Trente :

Le système que préfère M. Thiers, est celui de M. Tallon. Les deux questions qui concernent le pouvoir exécutif et la représentation nationale doivent être résolues ensemble. Notre activité commerciale a besoin pour se soutenir de l'accord des deux pouvoirs. — M. Thiers déclare qu'il n'est pour rien dans le projet de M. Tallon, mais il l'approuve. Il soumet le pouvoir exécutif à certaines restrictions qui portent une certaine atteinte à ses droits de député. Ces restrictions sont dures ; cependant, il les accepte. Le projet de M. Tallon accorde au pouvoir exécutif la faculté de provoquer une deuxième délibération. Il embrasse donc le sujet tout entier. « J'ai causé, dit-il, avec la sous-commission ; elle paraissait disposée à entrer dans les vues du projet de M. Tallon. » La sous-commission a fait une rédaction qui paraît convenable à M. Thiers ; il l'accepte, sous quelques réserves néanmoins. Ainsi on a placé la disposition qui concerne la deuxième Chambre à la fin de la rédaction de la sous-commission, tandis qu'il était plus naturel de la placer au début.

Les américains seront bien étonnés que nous voulions exclure le pouvoir exécutif du parlement. Eux, en effet, tendent au contraire à l'admission du président dans le congrès. L'absence du pouvoir exécutif des débats ne changera pas grand'chose à ce qui existe. Un message a toujours un caractère plus impératif, tandis que lorsqu'on s'abouche on peut mieux s'arranger.

Revenant au projet Tallon, M. Thiers demande la substitution du mot *institution* à celui de *nomination* qui figure dans l'art. 1er; et celui d'*élection* à la place de *nomination* dans l'art. 2. Il demande, en outre, que la question de la deuxième chambre soit comprise dans le dispositif de la loi et dans les considérants. Il accepte le deuxième paragraphe de l'art. 3, mais le troisième paragraphe du même article lui paraît plein d'inconvénients.

L'Assemblée a besoin d'une direction comme toutes les chambres possibles, d'un *leader* comme on dit en Angleterre. Pour lui, il n'a nulle passion de venir à l'Assemblée, mais dans l'état où nous sommes, le pouvoir exécutif ne peut pas se dispenser de suivre les discussions. Il y a des questions indispensables à discuter, et si on ne veut pas que l'homme qui voit les choses de plus près prenne part aux débats, on en verra les inconvénients. Mais enfin, il fera cette concession parce qu'avant tout, dans un intérêt patriotique, nous devons rester unis.

Toutes les assemblées sont susceptibles d'entraînements. Il faut pouvoir les arrêter. Quelle sera la résistance ? Elle peut être surtout dans le délai qui déposera la discussion d'une loi de vote définitif. Le temps est un grand auxiliaire. M. Thiers demande donc que cette faculté suspensive soit d'une durée assez longue pour permettre à la lumière de se faire. En résumé, comme on doit se faire des concessions mutuelles, il accepte le projet de la sous-commission, mais il croit que l'on rendra ainsi le gouvernement impossible.

En passant, il touche à la transmission des pouvoir, et dit que l'on devra nécessairement s'en occuper.

Venant aux interpellations, il dit que c'est là toute la politique. Comment pourrait-on penser à l'exclure du droit d'intervenir ? Les lois sont importantes, mais pas autant que les interpellations : C'est enlever son droit de député au président si on le met hors de la chambre. D'ailleurs, un pouvoir hors de la chambre peut devenir un pouvoir dangereux. Jamais le pouvoir mêlé à la vie quotidienne d'une assemblée ne songera à faire un coup d'Etat. Il n'en est pas de même d'un pouvoir placé en dehors de la chambre.

---

L'élection des bureaux de la chambre a donné lieu hier à une lutte assez vive entre la droite et la gauche ; le résultat général en est bon.

On a remarqué que dans un certain nombre des bureaux les membres dissidents du centre gauche ont voté avec la droite.

Voici le résultat des élections :

1er bureau : M. Baze, président ; M. Savary, secrétaire.

2e bureau : M. de Noailhan, président ; M. de Colombet, secrétaire.

3e bureau : M. Gaulthier de Rumilly, président ; M. Fidèle Simon, secrétaire.

4e bureau : M. Buffet, président ; M. le comte de Legge, secrétaire.

5e bureau : M. Féray, président ; M. Bamberger, secrétaire.

6e bureau : M. Raudot, président ; M. Blin de Bourdon, secrétaire.

7e bureau : M. de Mortemart, président ; M. de Crussol, secrétaire.

8e bureau : M. Batbie, président : M. Bouillé, secrétaire.

9e bureau : M. de Larcy, président ; M. Bigot, secrétaire.

10e bureau : M. le général Changarnier, président ; M. Decazes, secrétaire.

11e bureau : M. Delpit, président ; M. Bouillier de Branche, secrétaire.

12e bureau : M. de Larochette, président ; M. Lefébure, secrétaire.

13e bureau : M. Benoist-d'Azy, président ; M. Desbassyns de Richemont, secrétaire.

14e bureau : M. de Melun, président ; M. Vandier, secrétaire.

15e bureau : M. Moulin, président ; M. le comte d'Harcourt, secrétaire.

Les candidats de la gauche n'ont donc passé que dans les 3e et 5e bureau, deux sur quinze.

---

On écrit de Rome :

La nouvelle de la mort de Napoléon III ne soulève ici aucun étonnement. Les révolutionnaires italiens, qui lui doivent tout, insultent sa mémoire, les catholiques se taisent : il disparaît dans l'humiliation qu'il a méritée. *Morrà assai più umiliato dello zio ;* c'est la sentence que prononça, il y a dix ans, un homme de peu au regard du monde, mais saint devant Dieu. Et ce même homme déclara, en parlant de Victor-Emmanuel : *Morrà colle scarpe* (il mourra avec ses souliers.)

Une mort qui a produit une douloureuse sensation est celle du prince Radziwil à Berlin. Le prince Radziwil, catholique fervent, et parent de Guillaume, était le seul qui, à la cour, combattit M. de Bismark, et eût parfois une certaine influence sur l'esprit obtus de l'empereur. Guillaume, dans sa jeunesse, avait passionnément aimé la sœur du prince qui était fort belle, et il en garde le portrait en pied, couvert d'un voile noir, dans son cabinet.

M. de Bismark a donc... du bonheur. En Russie, le prince héréditaire, ami de la France et ennemi de M. de Bismark, ne se relève pas d'une maladie que l'on croit mortelle. Encore du bonheur.

Il vient un jour pourtant où le bonheur abandonne ses favoris. Et ce jour se lève sur la Maison de Carignan.

Victor-Emmanuel, après un déjeuner sous une cabane de chaume, dans la campagne de Rome, a eu un coup d'apoplexie, malgré qu'on n'ait parlé que d'un refroidissement, et peu de jours après le 1er de l'an, il a répondu à la députation du Parlement qu'il était de tout part accablé de déplaisirs au point qu'il ne tenait plus à la vie.

Humbert est sombre, agité. On sait que ses facultés intellectuelles sont menacées.

Son fils, appelé le *prince de Naples*, est scrofuleux et a les jambes paralysées.

Sa femme, la princesse Marguerite, se sent mourir de la poitrine et dit : Je serai la première victime de l'excommunication.

La princesse Clotilde, qui s'est offerte à prier pour expier les fautes de sa Maison, est exilée.

Amédée s'étourdit vainement avec quelques lieutenants dans des plaisirs peu royaux et sera peut-être le premier frappé. « Tiens bon ! coûte que coûte, lui écrivait Victor-Emmanuel, tu sauves notre Maison. » Il ne sauvera pas ce qui doit être perdu.

---

Nous lisons dans le *Journal de Florence* :

On raconte que M. de Corcelles, ayant demandé au Pape un conseil pour savoir s'il convenait à Sa Sainteté qu'il acceptât l'ambassade de France près le Saint-Siége, aurait reçu une réponse dont le sens serait à peu près celui-ci :

« Je suis étonné de votre demande, » et je n'ai point à y répondre. Seulement je dirai qu'un ambassadeur de » France près le Saint-Siége, n'a à considérer que les vrais intérêts de la » France ; et j'ajoute que les vrais intérêts de la France ne sont et ne peuvent » être jamais en opposition avec le » Saint-Siége. »

## LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix.*)

Paris, 14 janvier.

[redacted]

Une circonstance toute particulière m'a permis d'être informé de la spontanéité avec laquelle Napoléon III s'est décidé à reconnaître le royaume d'Italie. L'ex-empereur se trouvait, à cette époque, au château de Fontainebleau, quand il reçut de Turin la dépêche qui lui annonçait la mort du comte de Cavour. Napoléon III eût peur que la disparition de ce grand conspirateur ne vint à décourager les fauteurs de la révolution italienne. Sans avoir reçu aucune demande, l'empereur télégraphia immédiatement à M. Nigra et le fit venir à Fontainebleau, pour charger ce diplomate d'envoyer à son gouvernement la bonne nouvelle de la reconnaissance du royaume d'Italie par le cabinet des Tuileries.

Les deux conspirateurs qui, à Plombières, dans l'automne de 1858, ont préparé les plans de l'unité italienne et la dépossession du chef de l'Eglise catholique, ces deux conspirateurs sont morts et Pie IX, le dépossédé, leur survit dans sa glorieuse prison du Vatican ! Victor-Emmanuel, Guillaume et Bismark auront leur tour.

Napoléon III avait préparé, dans son nouvel exil, des plans de gouvernement pour l'époque de son retour ; il les avait communiqués, peu de temps avant sa mort, à plusieurs de ses principaux adhérents. Il abolissait toutes les modifications libérales apportées à la constitution de 1852, dont le système préventif et repressif devait être encore renforcé. Il divisait la France en 17 provinces, ayant chacune son université.

L'enseignement était libre à tous les degrés.

Une commission va être nommée, après l'enterrement de Napoléon III, pour examiner ses papiers et sa correspondance et décider ce qui sera de nature à être publié. Il n'a pas terminé son *histoire de Jules-César*, n'ayant pu avoir dans l'exil les coopérateurs officiels qui lui ont été si utiles pour les 2 volumes parus.

Depuis un certain temps, je ne cessais de vous signaler le redoublement d'activité des manœuvres bonapartistes ; les allées et venues entre Paris et Chislehurst étaient de plus en plus fréquentes. Il paraît bien certain qu'une tentative de débarquement avait été préparée pour le mois de mars prochain ; Napoléon III voulait avoir aussi son retour de l'île d'Elbe. Sa mort en a décidé autrement.

La police française a prévenu les principaux personnages banapartistes, partis pour Chislehurst, que les réfugiés français de Londres organisaient des manifestations hostiles pour le jour de l'enterrement de Napoléon et manifestaient de mauvais desseins contre le prince impérial.

Par suite de la dissolution du centre gauche, M. Casimir Périer est, dit-on, en pleine disgrâce à la présidence.

Parmi les députés, à Versailles, on assure que M. de Goulard rencontre de grandes difficultés pour changer certains préfets radicaux, puissamment protégés auprès de M. Thiers par le citoyen Gambetta.

Le vice-amiral La Roncière Le Noury, qui est resté en bons rapports avec M. Thiers, en a obtenu la promesse du commandement de l'escadre d'évolutions dans la Méditerranée.

DE SAINT-CHÉRON.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

*Séance du 14 janvier.*

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures 40 minutes.

Adoption du procès-verbal.

**M. de Penauster** dépose une proposition tendant à ce que les pétitions adressées à l'Assemblée soient écrites sur un papier timbré de 60 centimes.

L'urgence demandée n'est pas déclarée et la proposition renvoyée à l'examen des bureaux.

Reprise de la discussion du projet concernant le conseil supérieur de l'enseignement,

Adoption du paragraphe 9 de l'article 1er.

**M. Beulé**, sur le paragraphe 10, propose de faire entrer cinq membres de l'institut au lieu de troi-